



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

## Recueil spécial n° 21 /2017


Préfecture de la Lozère  
- suppléance préfet -

Publié le 06 juillet 2017




ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

# **SOMMAIRE**

## **RECUEIL SPECIAL N° 21 /2017 du 6 juillet 2017**

### **Préfecture de la Lozère**

ARRETE n° 2017-186-0006 du 5 juillet 2017 confiant la suppléance du poste de M. le préfet de la Lozère le jeudi 13 juillet 2017 de 7h00 à 20h30



PREFET DE LA LOZÈRE

SECRETARIAT PRÉFET

**ARRÊTÉ n° 2017 186 0006 du 5 juillet 2017  
confiant la suppléance du poste de M. le préfet de la Lozère  
le jeudi 13 juillet 2017 de 7 h 00 à 20 h 30**

Le préfet,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU* la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU* le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 9 avril 2015, portant nomination de M. Hervé MALHERBE en qualité de préfet du département de la Lozère,
- VU* le décret du Président de la République du 31 octobre 2016, nommant M. Thierry OLIVIER en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Lozère,
- VU* le décret du Président de la République du 24 août 2016 nommant M. François BOURNEAU en qualité de sous-préfet de Florac,

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

M. François BOURNEAU, en sa qualité de sous-préfet de Florac est chargé d'assurer la suppléance du poste du préfet le **jeudi 13 juillet 2017 de 7 h 00 à 20 h 30**.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. François BOURNEAU en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

M. le préfet et M. François BOURNEAU, sous-préfet désigné pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mende, le 5 juillet 2017

Le préfet,

« signé »

**Hervé MALHERBE**